

Direction de la Santé Publique

REF : CS2012020

Signataire : CF/MG

Séance du Conseil Municipal du 25/10/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional en matière de diagnostic saturnisme en parties communes et privatives - année 2012.

EXPOSE :

Depuis de nombreuses années, la Commune mène, notamment à travers l'activité du service communal d'hygiène et de santé, une importante politique de réalisation de diagnostics plomb en habitat ancien. Ces diagnostics sont constitués d'un relevé précis, à l'échelle d'un logement, d'un ensemble de parties communes ou d'un bâtiment, de la totalité des lieux où l'on retrouve des peintures au plomb, et, parmi ces dernières, des peintures accessibles. Ils sont indispensables pour que les propriétaires ou les syndicats puissent réaliser des travaux de réduction des contaminations dans de bonnes conditions de sécurité pour les occupants.

De tels diagnostics peuvent être effectués à la demande des occupants ou des propriétaires, ou dans le cadre de travaux prévus (afin notamment d'éviter des contaminations accidentelles des occupants ou des ouvriers), ou enfin dans le cadre des mesures d'urgence prévues par le code de Santé Publique, remis à jour par la loi de santé publique d'août 2004. Leur contenu est fixé dans différents guides de bonnes pratiques, auxquels l'équipe veille à se conformer.

Ces diagnostics sont suivis de prescriptions de travaux lorsque la loi le prévoit, d'incitation aux travaux dans tous les cas de présence de plomb voire de substitution par le préfet.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le saturnisme, le Conseil Régional peut subventionner chaque année la réalisation de ces diagnostics à hauteur de 50%.

Comme les années précédentes, nous sollicitons donc cette collectivité afin qu'elle nous verse en 2012 la subvention correspondant à cette part.

Ce financement vient en complément de ceux versés par l'Etat dans d'autres cadres.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation de diagnostics plomb en habitat ancien estimés à 170 diagnostics en parties privatives et 30 en parties communes au cours de l'année 2012.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2012020

Signataire : CF/MG

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional en matière de diagnostic saturnisme en parties communes et privatives - année 2012.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune d'Aubervilliers mène depuis plusieurs années, notamment à travers l'activité du service communal d'hygiène et de santé, une action de lutte contre le saturnisme en habitat ancien,

Vu la nécessité d'une réalisation de diagnostics préalables à l'exécution des travaux prévus,

Considérant que le Conseil Régional peut subventionner annuellement ces diagnostics à hauteur de 50 %,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à solliciter auprès du Conseil Régional, pour l'année 2012, une subvention pour la réalisation de diagnostics plomb en habitat ancien, évalués à 170 diagnostics en parties privatives et 30 en parties communes.

Imputation budgétaire : 504-7472-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 09/11/2012

Publié le : 31/10/2012

Certifié exécutoire le : 09/11/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué